

## **Demande pour un emplacement au « Vide grenier » du 16.06.2024**

*Le présent formulaire est à remplir de manière lisible et  
**à remettre avant le 10.06.2024***

### **Demandeur**

Monsieur     Madame    (cocher la case qui convient)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue + N° : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : **Strassen**

Pays : **Luxembourg**

Tél. : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

### **Contact pendant le « Vide grenier »**

Tél portable : \_\_\_\_\_

Tout candidat doit obligatoirement remplir le présent formulaire et le retourner avant la date limite d'inscription (10.06.2024) du « Vide grenier » en question. Le formulaire est à retourner à la réception de la Commune, par courrier ou par e-mail à l'adresse [klimateam@strassen.lu](mailto:klimateam@strassen.lu). Le formulaire doit être de préférence envoyé sous format PDF. Tout autre format de mauvaise qualité ne sera pas pris en considération.

**Le signataire déclare sur l'honneur qu'il respecte les conditions ci-dessus et qu'il ne vend pas de marchandises non autorisées.**

Tél : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

---

### **Protection des données personnelles :**

Les informations vous concernant, recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration concernée afin de mener à bien votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018. Vos données personnelles seront conservées pendant dix années.

## **Demande pour un emplacement au « Vide grenier » du 16.06.2024**

*RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - N° dossier :*

### **Conditions de participation**

- 01)** Le « Vide grenier » a lieu a priori au Parc de l'Indépendance à côté de la mairie. La Commune de Strassen se réserve le droit d'adapter les dates et lieux en cas de besoin.
- 02)** Le « Vide grenier » est réservé aux particuliers/personnes privées, résidant à la Commune de Strassen, leur permettant de vendre ou d'échanger des objets venant de leur propre ménage. La vente de denrées alimentaires, de boissons, d'objets neufs ou de tout autre article interdit par la loi est strictement défendu.
- 03)** En outre est interdite toute promotion religieuse, exposition de livres, d'informations ou distribution de flyers ayant pour objet une religion.
- 04)** La participation est gratuite.
- 05)** Les emplacements seront attribués selon la date de réception de la demande.
- 06)** Chaque candidat n'aura droit qu'à un seul emplacement par événement.
- 07)** Une confirmation de participation sera envoyée par mail au demandeur.
- 08)** Les demandeurs n'ayant pas reçu de confirmation de participation au plus tard deux jours ouvrables précédent le « Vide grenier » en question ne sont pas admis.
- 09)** Un emplacement correspond à 4 mètres de face de vente (1 table et 2 bancs sont mis à disposition).
- 10)** Le jour même, l'accès au site se fait entre 8h00 et 9h00. En dehors de cette plage horaire, l'accès au site en véhicule n'est pas autorisé. L'accès pour le déchargement de la marchandise est limité à un seul véhicule.
- 11)** La vente a lieu de 9h00 à 15h00. Les participants doivent respecter cet horaire et ne pas fermer voire démonter leur stand avant l'heure de fin.
- 12)** Les consignes des agents de la Commune de Strassen sont à respecter rigoureusement sous peine d'exclusion du « Vide grenier ».
- 13)** Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion du « Vide grenier ».
- 14)** Les personnes auxquelles un emplacement a été attribué et qui ne l'occupent pas sans justifier leur absence se verront refuser toute nouvelle demande de participation à de futurs « Vide greniers ».
- 15)** La Commune de Strassen se réserve le droit de contacter des candidats le cas échéant pour demander des précisions ou compléments par rapport aux données et documents fournis.
- 16)** Tout formulaire illisible et/ou incomplet et/ou non signé ne sera pas pris en considération.